



Communications municipales pour la séance ordinaire du Conseil Communal du 20 mars 2023

Sainte-Croix, le 13 mars 2023 MUN/SC/si

TABLE DES MATIERES

1. RESSOURCES HUMAINES	2
2. RECEPTION DES NOUVEAUX CITOYENS (18 ANS)	2
3. SI MANUFACTURE REUGE SA ET MANUFACTURE REUGE SA	2
4. VOTATIONS ET ELECTIONS A LA MAJORITAIRE	2
5. ENTREPRISES ET INDEPENDANTS – AIDE A FONDS PERDU 2022 SUITE A LA CRISE COVID	3
6. ETUDE POUR LE REGROUPEMENT DE SOCIETES TOURISTIQUES	3
7. REPONSES A LA QUESTION DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 OCTOBRE 2022.....	3
8. REPONSES AUX QUESTIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 DECEMBRE 2022.....	3

1. Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mmes Mjellma Sylejmani, Delphine Weisser et M. Timothée Tyrode en qualité d'apprenti-e employé-e de commerce, avec effet au 2 août 2023;
- Mme Ella Leguéré, médiaticienne à l'Administration générale à 80%, avec effet au 1^{er} mai 2023.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateur cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. André Cuendet, concierge qualifié au Secteur des bâtiments, conciergerie, pour le 30 juin 2023.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Réception des nouveaux citoyens (18 ans)

La traditionnelle réception des nouveaux citoyens des Communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget a eu lieu le vendredi 27 janvier 2023 au Cercle espagnol. Elle a réuni un plus d'une trentaine de participants de l'année 2005. Cette cérémonie a permis aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités communales.

3. SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA

De Bethune, manufacture horlogère située à L'Auberson, a annoncé ce jeudi 2 février l'acquisition d'actifs dans SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA. Suite à cette nouvelle alliance, Denis Flageollet, co-fondateur et maître horloger de De Bethune, et Pierre Jacques, CEO de De Bethune, reprendront la direction de Reuge. L'actuel CEO, Amr Alotaishan, qui représente la famille jusqu'à maintenant propriétaire, continuera à travailler pour l'entreprise et sera inclus dans un certain nombre de décisions en tant que conseiller stratégique et membre du conseil d'administration.

Reuge poursuivra ses activités de développement de la mécanique d'art autour des sons et de la musique tout en travaillant à son renouveau. Des synergies seront également créées avec d'autres environnements et artisans locaux. La Municipalité de Sainte-Croix se félicite que par ce rachat l'avenir de la mécanique d'art et son noyau soient garantis de rester à Sainte-Croix.

Pour rappel, la Commune de Sainte-Croix, le 25 mars 2013, par l'intermédiaire du préavis 917-13, a fait apport à la société SI Manufacture Reuge SA de la parcelle 3832 de Sainte-Croix d'une superficie de 146 m² pour le prix global de deux cent cinquante-deux mille francs affectés à la libération de 25'200 actions, « Actions A » privilégiées quant au droit de vote, souscrit par la Commune de Sainte-Croix.

Suite à cette acquisition d'actifs par De Bethune dans SI Manufacture Reuge SA et Manufacture Reuge SA, la Commune de Sainte-Croix reste porteuse de 25'200 actions A et le Syndic de la Commune de Sainte-Croix, administrateur de la SI Manufacture Reuge SA.

4. Votations et élections à la majoritaire

Comme annoncé dans les communications municipales au Conseil communal du 10 octobre 2022, l'introduction du bulletin unique pour les votation et élections à la majoritaire entrera en vigueur pour le scrutin du 18 juin 2023. L'électeur devra répondre par oui/non en cochant la case de son choix. Les avantages sont que plusieurs objets de vote seront sur le même bulletin, le dépouillement est plus sûr et fiable que le manuel, le risque de confusion entre les réponses est exclu. La manière de voter se trouvera dans le matériel que l'électeur recevra lors des prochains scrutins. Le concept d'exploitation pour le dépouillement électronique des bulletins a été validé par la Chancellerie fédérale.

5. Entreprises et indépendants – Aide à fonds perdu 2022 suite à la crise COVID

Dans le cadre du renouvellement de l'aide à fonds perdu pour l'année 2022, 7 entreprises/indépendants ont déposé une demande et bénéficié d'un soutien pour un montant total de Chf 35'000.--.

6. Etude pour le regroupement de sociétés touristiques

Un mandat a été donné à la Fiduciaire Favre dans le cadre de la réorganisation et du regroupement de sociétés touristiques. Cet examen de la structure de détention et d'exploitation des installations sportives via des sociétés coopératives fait partie de la première étape du projet. Elle consiste à examiner la structure actuelle des remontées mécaniques et de la piscine et d'étudier la possibilité de réunir ces exploitations en une seule entité, sachant que d'autres communes sont également concernées.

7. Réponses à la question du Conseil communal du 10 octobre 2022

Interpellation de M. Patrice Bez : Sécheresse 2022 et changements climatiques; mesures d'urgences.

La réponse de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires à l'interpellation de M. Patrice Bez est transmise en annexe.

8. Réponses aux questions du Conseil communal du 12 décembre 2022

Interpellation de M. Patrice Bez concernant les loups dans la région

L'interpellation de M. Patrice Bez a été transmise à la Direction générale de l'environnement, dont la réponse est en attente.

Mme Caroline Thierstein : création d'un jardin communautaire

La Municipalité soutient, depuis 2019, deux associations dont le but est de répondre aux préoccupations partagées par Mme la conseillère communale. L'Association "Allant Vers", association qui s'est constituée dans le but de réhabiliter l'ancien jardin botanique de Sainte-Croix "La Dryade" de 6'800 m². Un contrat de confiance a été signé entre l'association et la commune de Sainte-Croix, propriétaire des lieux. Il s'agit pour cette dernière, avant tout, de s'assurer que l'espace du jardin soit entretenu, que la forêt ne regagne pas du terrain et que le public tout comme les riverains puissent profiter des lieux en toute quiétude. Une partie du parc est consacrée à la culture potagère dans une visée d'autonomie alimentaire, tandis que la partie jardin botanique est entretenue afin que les espèces rares soient protégées et maintenues.

"Mon Pote'âgé" est un projet de jardinage intergénérationnel et interculturel qui vise à créer une communauté solidaire et responsable autour d'un potager communautaire, tout en valorisant le savoir-faire de chacun et en favorisant l'inclusion sociale. L'association met en relation les pensionnaires d'un EMS, des écolières et écoliers, le Centre professionnel du Nord vaudois et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants pour échanger des connaissances en jardinage et en cuisine. Cette initiative permet de promouvoir la transmission des savoirs, de favoriser l'inclusion sociale et de créer des liens entre les générations et les cultures. L'objectif de l'association "Mon Pote'âgé" est de sensibiliser les participants à l'importance d'une alimentation saine et de proximité, ainsi qu'à l'impact de leurs choix alimentaires sur l'environnement. La collaboration avec les écoles et l'enseignement de l'économie familiale permet également de sensibiliser les jeunes à ces enjeux et de les impliquer dans la création d'un avenir plus durable.

M. Michael Mollet : proposition de nommer la future salle de gym de la Gare "Salle de sport Michel Bühler"

Au stade actuel de la construction de la nouvelle salle de gym de la Gare, il semble prématuré pour la Municipalité de dédier cette nouvelle construction à une personnalité locale. Pour rappel, une demande en ce sens pour une autre personnalité locale a été soumise à la Municipalité et à la présidente du Conseil Communal par courrier en date du 21 novembre 2021.

Cependant, la Municipalité est ouverte à lancer une réflexion en collaboration avec les écoles, qui seront les principales utilisatrices de ce nouvel édifice une fois que la salle de gym aura été officiellement inaugurée et mise en service. Cette réflexion pourrait porter sur la possibilité de dédier cette salle de gym à une personnalité locale, un lieu-dit ou une cause particulière, en fonction des besoins et des aspirations de la communauté scolaire et sur approbation finale de la Municipalité.

Réponse à la question de Mme Francesca Biermann sur l'afflux de requérants d'asile dans notre région et leur hébergement

Outre le foyer EVAM sis à la Rue de l'Industrie à Sainte-Croix, pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes, notre Commune compte depuis le printemps 2022 un foyer temporaire à La Grange à L'Auberson, pouvant compter une centaine de locataires.

Actuellement, ces foyers sont occupés à près de 80% de leur capacité maximale. A cela s'ajoutent plus de 70 baux privés. Selon le chiffre fourni par EVAM fin février, notre Commune accueille à ce jour 315 réfugiés. A ceux-ci s'ajoutent 27 personnes hébergées sur la Commune de Bullet. La population requérante représentait habituellement 3% de notre population (sur une moyenne cantonale qui se situe à 1,5%). Nous avons actuellement doublé cette population sur notre territoire. Sainte-Croix a toujours fait plus que sa part dans l'accueil de la population migrante et la situation actuelle, qui devait être à court terme, devient réellement problématique.

Avec un fort afflux d'enfants à scolariser et près de 80 élèves allophones dans les classes de nos établissements d'éducation, le système scolaire se trouve actuellement dans une situation très tendue en termes de nombre d'élèves, de locaux et d'enseignants disponibles. Des difficultés sont également présentes sur le réseau des transports publics aux heures où les élèves les empruntent pour rejoindre leur établissement scolaire. Cette situation préoccupe la Municipalité depuis de nombreux mois déjà. Une rencontre a eu lieu le 19 décembre dernier avec la Conseillère d'Etat Isabelle Moret. Le syndic Cédric Roten a rendu attentive Mme Moret de la difficulté à faire face à long terme à cette situation. Plusieurs questions ont alors été posées au Canton, notamment la demande de pouvoir rapidement mettre un terme aux activités du foyer d'urgence de L'Auberson. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à ce jour et une relance a été faite auprès de la Conseillère d'Etat.

Nous avons également rappelé à EVAM Sainte-Croix de respecter la convention qui stipule l'interdiction de signer des baux privés pour les requérants. Les migrants bénéficiant de baux privés sur notre région sont souvent envoyés directement par Yverdon ou démarchés par des propriétaires privés pour déménager en appartements.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :  C. ROTEN

 The seal of the Municipality of Sainte-Croix, featuring a central shield with a cross and the motto 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The shield is surrounded by a circular border with the text 'MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX' and 'CANTON DE VAUD'.

Le Secrétaire :  S. CHAMPOD

Annexe : Réponse de la DGAV à l'interpellation de M. Patrice Bez au nom du PLR au Conseil communal du 10 octobre 2022 "Sécheresse 2022 et changements climatiques : mesures d'urgences"

Distribution :

Membres du Conseil communal
Municipalité
Chefs de Service et personnel communal

REÇU le
27 DEC. 2022

Réf. : PHR/FBD/AWL/1.11.1

Morges, le 22 décembre 2022

Affaire traitée par :

Anaëlle Weill, chargée de dossier

☎ : 021 316 00 42

Interpellation de M. Patrice Bez au nom du PLR au Conseil communal du 10 octobre 2022 « Sécheresse 2022 et changements climatiques : mesures d'urgence » réf : MUN/si

Monsieur le Syndic,
Monsieur le Secrétaire municipal,

Par la présente, j'accuse réception de votre courrier du 2 novembre 2022 qui a retenu toute mon attention.

À la lecture de l'interpellation transmise, il est constaté que la Municipalité de Sainte-Croix est enjointe à prendre contact avec le Canton afin que celui-ci dégage des moyens financiers extraordinaires dans le but d'améliorer l'approvisionnement en eau dans les alpages du Jura vaudois touchés par la sécheresse.

À ce sujet, il peut tout d'abord être mis en évidence que le volet agricole du Plan climat vaudois, récemment adopté par le Grand Conseil, prévoit un montant de 28 millions de francs avec, pour objectifs, de soutenir l'adaptation du milieu agricole face aux changements climatiques et d'améliorer la résilience des sols face à la sécheresse. Dans ce contexte, un diagnostic pastoral est en cours, notamment pour connaître la vulnérabilité des alpages face à la sécheresse. Les résultats devraient être disponibles en mars 2023 et permettront à la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) de mieux cibler le soutien public. En outre, les exploitant-e-s et propriétaires d'alpages ayant fait appel en 2015, 2018 et 2022 à l'aide d'urgence en matière de distribution d'eau, et qui n'ont pas de projet visant à améliorer l'approvisionnement en eau de leurs alpages seront invités par la direction de l'agriculture en début d'année 2023. L'objectif de ces rencontres est d'identifier les freins à l'investissement sur ces alpages.

Plus généralement, apporter des réponses fortes aux défis climatiques est par ailleurs l'un des trois axes du Programme de législature 2022-2027. En l'occurrence, ce plan prévoit en particulier les actions suivantes :

- Déployer une gestion intégrée de l'eau par bassin versant pour en assurer la qualité et l'utilisation pour les besoins de la population, de l'économie, de la biodiversité et des milieux aquatiques ; mettre en œuvre à cet effet des plans sectoriels de protection et de gestion de la ressource en eau ;

- Développer des stratégies «Eau» et «Énergie» pour le secteur agricole, coordonnées respectivement avec la gestion intégrée de l'eau, ainsi qu'avec la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn) ;
- Soutenir les infrastructures nécessaires à l'agriculture par des crédits d'améliorations foncières à même de permettre la résilience et l'autonomie du secteur agricole face aux changements climatiques.

En lien avec ce dernier point, la DGAV a octroyé des subventions à hauteur de plus d'un million de francs en faveur de l'approvisionnement en eau dans les alpages depuis 2019. De nouveaux projets peuvent être soumis à son approbation au vu du montant du crédit-cadre 2021-2023 encore disponible. Il convient néanmoins de rappeler qu'au niveau procédural notamment, la DGAV est tributaire des autres entités concernées, soit la Direction générale de l'environnement, la Direction générale du territoire et du logement, voire l'Office fédéral de l'environnement.

Pour le surplus, des compléments à ce qui précède pourraient vous être fournis sur demande par les directions générales précitées. Le secteur améliorations foncières de la DGAV se tient quant à lui à votre disposition pour toute question relative à de nouveaux ouvrages.

Tout en vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous prie de recevoir, Monsieur le Syndic, Monsieur le Secrétaire municipal, mes salutations les plus respectueuses.

Pascal Hottinger
Directeur général

